

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 23 Mai 2024

L'an 2024 et le 23 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES sous la présidence de SOUCHET Christophe Maire

Présents : M. SOUCHET Christophe, Maire, M. MARTEAU Mathieu, M. SEGANTI Laurent, M. BENAULT Jean-Michel, M. PECHEUX Cédric, M. NEAU Nicolas, M. VANNIER Clément, M. CATHERINE DIT CARIOT Eric, M. DIAS Jean Philippe, M. LEJARD Jean-Luc, M. DAVID Gérard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 16/05/2024 **Date d'affichage :** 20/05/2024

Acte rendu exécutoire 28/05/2024 après dépôt en Préfecture le : et publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. VANNIER Clément

SOMMAIRE

Rapport Public sur la Qualité du Service de l'eau - Exercice 2023 - D_2024016

Choix de l'entreprise pour la signalisation voirie - D_2024017

Acquisition d'une sarclouse pour l'entretien des Espaces Publics et allées du cimetière - D_2024018

Choix de la prestation du feu d'artifice 2024 - D_2024019

Choix de l'entreprise pour le ravalement de l'Eglise - D_2024020

Choix de l'entreprise pour le remplacement des gouttières de l'Eglise. - D_2024021

Le précédent compte rendu de la séance du 9 avril 2024 est lu et approuvé à l'unanimité.

Rapport Public sur la Qualité du Service de l'eau - Exercice 2023 réf : D 2024016

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce site SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Pour information le service public de l'eau de TRINAY a produit en 2023 15 518 m³ à LAVAU (TRINAY)
13 511 M³ ont été facturés pour une valeur de 20 172.11 €
12 950 m³ aux habitants de TRINAY et 561 m³ à certains habitants de VILLEREAU

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Choix de l'entreprise pour la signalisation voirie-réf : D 2024017

Vu le besoin de réalisation de signalisation sur la voirie communale,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, quant aux points suivants:

- bande de stop Ruan - Bouilly
- carrefour du chateau d'eau
- panneau directionnel d'Appilly
- Feuillélune

Les entreprises ont été consultées,

L'entreprise SIGNAUX GIROD située à FLEURY LES AUBRAIS présente l'offre la mieux disante, le montant du devis s'élève à 1 135,70 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité , retient le projet de réalisation de signalisation communale pour les 3 premiers points énoncés et Accepte le devis de signalisation voirie communale proposée par l'Entreprise SIGNAUX GIROD, dont le devis s'élève à 589.38 € HT soit 707.26 € TTC. Les crédits sont prévus à l'imputation 61523 du BP 2024 A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Acquisition d une sarceuse pour l'entretien des Espaces Publics et allées du cimetière réf : D 2024018

Vu les réglementations quant à l'application des produits phyto dans l'espace public,

Vu le besoin de matériel pour entretenir l'espace public et les allées du cimetière,

Vu le descriptif et la démonstration de la sarceuse,

Les entreprises ont été consultées,

L'entreprise EQUIP JARDIN présente l'offre la mieux disante,

le montant du devis s'élève à 2 076 € HT soit 2 491.20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité , retient la sarceuse BIN SARCL référence MY1021040 proposée par l'Entreprise EQUIP JARDIN, dont le devis s'élève à 2 101 € HT soit 2 521.20 € TTC. Les crédits sont prévus à l'imputation 2158 opération CIMETIERE du BP 2024

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Choix de la prestation du feu d'artifice 2024 réf : D 2024019

Vu le réchauffement climatique,

Vu le risque d'incendie,

Vu le risque pour les cultures limitrophes,

Monsieur SEGANTI , adjoint en charge des fêtes et cérémonie propose au vote de tirer un feu d'artifice au 14 juillet ou au 14 décembre lors des fêtes de fin d'année.

6 voix pour le 14 juillet

3 voix pour le 14 decembre

2 voix contre la prestation du feu d'artifice

Monsieur SEGANTI informe l'assemblée du montant du devis de l'entreprise BELLIER installée à LA FERTE SAINT AUBIN en charge de la prestation du feu d'artifice du 14 juillet 2024.

Le devis présenté s'élève à 1 924,67 € HT soit 2 309,60 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, Valide le devis de l'entreprise BELLIER pour la prestation du feu d'artifice du 14 juillet 2024 à Trinay, dont le montant s'élève à 1 924.67 € HT soit 2 309.60 € TTC. La dépense est inscrite au Budget 2024 à l'imputation 623.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Choix de l'entreprise pour le ravalement de l'Eglise réf : D 2024020

Vu le besoin de travaux de ravalement de l'EGLISE, notamment sur 2 murs

Vu le descriptif des travaux,

Les entreprises ont été consultées,

L'entreprise RAVALEMENT ET CARRELAGE ABRAYSIENNE présente l'offre la mieux disante, le montant du devis s'élève à 6 496.00 € HT soit 7 795,20 € TTC pour le ravalement du mur **coté voisin**
L'entreprise RAVALEMENT ET CARRELAGE ABRAYSIENNE présente l'offre la mieux disante, le montant du devis s'élève à 11 136.00 € HT soit 13 363,20 € TTC pour le ravalement du mur **coté arriere**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Retient l'Entreprise RAVALEMENT ET CARRELAGE ABRAYSIENNE, dont les devis s'élèvent à 17 632 € HT soit 21 158,40 € TTC. Les crédits sont prévus à l'imputation 2158 opération EGLISE du Budget 2024.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Choix de l'entreprise pour le remplacement des gouttières de l'Eglise réf : D 2024021

Vu le besoin de remplacement des gouttières de l'EGLISE,

Vu le descriptif des travaux,

Les entreprises ont été consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'Entreprise JOHANET dont le devis s'élève à 3 676.65 € HT soit 4 411.98 € TTC. Les crédits sont prévus à l'imputation 2158 opération EGLISE du Budget 2024

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Le Moulin

Discussion quant à la faisabilité d'une plateforme permettant de faire demi tour au Moulin et à la prise en charge financière des propriétaires.

Présence verte

Une demande de participation a été déposée en mairie de TRINAY pour participation au frais d'installation de l'assistance présence verte. Monsieur le Maire explique qu'une aide sociale est déjà versée tous les ans aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Remise des prix aux élèves de cm2 de l'école d'Artenay

C'est avec plaisir et fierté que la commune de TRINAY recevra les élèves de CM2 pour la remise des prix le 1er juillet.

Une visite de TRINAY sera à prévoir ainsi qu'un goûter pour clore l'après midi.

Déploiement de la fibre

Actuellement 62 foyers sont équipés sur 110 foyers éligibles

M le Maire a fait le point sur les travaux restant avec M GAVET de LOIRET FIBRE. Les routes à finir d'équiper sont :

- rue de la forge*
- rue de lavau*
- rue de la borde chausson*
- rue du chateau d'eau*

Les travaux sont prévus à compter du 14.06.2024

Projet agrivoltisme

Monsieur le Maire demande à son assemblée si elle est favorable à un projet agrivoltisme.

La parcelle communale de 13 ha pourrait accueillir ce type de projet producteur d'énergie et de ressources financières pour la commune

versement d'un loyer selon l'installation électrique + 20 % IFER

L'assemblée y est favorable, Monsieur le Maire va étudier la faisabilité du projet.

Concours village fleuri 2024

M MARTEAU, 1er adjoint va concevoir et installer des bacs a fleurs en entrée de bourg. Les plantes rustiques sélectionnées devraient être relativement autonomes.

Le jury "Village fleuri " passera à TRINAY entre le 24 juin et le 10 juillet

Comité des fêtes

samedi 7 décembre 2024 - le spectacle choisi pour le spectacle des enfants est la Suite de Noëlie, que nous avons découvert en 2022

vendredi 31 MAI - FETES DES VOISINS -Tous les habitants sont attendus à la Mairie dès 19h30

Accotement de VOIRIE 2024

M LEJARD informera le moment venu pour mettre a disposition les remorques disponibles pour le décapage de la route de Chaumont et une partie de la route de Feuillélune.

Plant' Action

Les dossiers sont ouverts a tous (particuliers, entreprises, collectivités) et à déposer pour le 30 mai

Ce projet de plantation n'a pu aboutir par manque de temps de réflexion collective sur le sujet.

Boîte à livres

M Gérard DAVID se propose de créer une boîte à livres pour mise a disposition de tous.
L'emplacement proposé se trouve entre la mairie et son parking.

Séance levée à: 22h45

En mairie, le 28/05/2024

Le Maire
Christophe SOUCHET



Secrétaire de séance
M. VANNIER Clément